

# Un dispositif pour relancer l'attractivité territoriale

**Le conseil communautaire de Val de Gâtine a permis à Estelle Gerbaud, élue au département, de présenter le contrat départemental d'attractivité territoriale.**

**Q**uel département pour demain ? L'élue du Bressuirais, conseillère départementale, vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire, a abordé la politique territoriale du département, rappelant le fonctionnement du CAP 79 (Contrat d'accompagnement de proximité), qui est une enveloppe définie par la collectivité, utilisée librement par chaque commune et intercommunalité, pour le financement d'infrastructures routières, l'aménagement d'espaces publics et d'équipements contribuant à la qualité de vie locale.

Le contrat départemental d'attractivité territoriale est, lui, un nouveau dispositif pour impulser des initiatives, ayant un impact positif sur l'emploi local. Il y est question de développer l'activité locale, par la redynamisation de bourgs, de commerces, de halles, par le biais de projets novateurs, offrant de nouvelles retombées au territoire.

**344.482 €**

**pour Val de Gâtine**

L'autre priorité est d'élargir l'offre touristique, par le schéma de développement en la matière, en développant l'offre d'accueil et la mise en

réseau des acteurs. Le contrat départemental d'attractivité territoriale s'appuie sur un fonds de 6 millions d'euros. Une enveloppe répartie de façon équilibrée sur le territoire départemental (15,66 € par habitant). Pour Val de Gâtine, l'enveloppe s'élève à 344.482 €. Chaque territoire devra déposer trois projets minimum.

Les projets publics, ou associant acteurs publics et privés, seront étudiés par le comité local de pilotage. Une subvention d'investissement à hauteur de 10 à 50 % du montant global, pourra être allouée.

Très clairement, le dispositif

permettra de financer des projets tels que la création d'une boutique touristique estivale, une rénovation de halles alimentaires dans le cadre d'un projet de développement commercial, ou la réhabilitation de cellules commerciales en milieu rural. Mais il ne financera pas un nouvel aménagement routier de centre-bourg, la construction d'une salle des fêtes, ou la modernisation d'une bibliothèque communale. Par la voix de son président Jean-Pierre Rimbeau, le Val de Gâtine s'est dit impatient que le dispositif soit opérationnel.



**Mazières en Gâtine**